



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 30 janvier 2024**

---

**PRESENTS** : M. Laurent RIGHI ; M. Daniel DROMRE ; M. Frédéric KARLESKIND ; M. Patrice MARINI ; M. José PLUVINET ; M. Gérard RAULET ; M. Adrien ZOLFO (à compter du point n°9) ; M. Christian BUNAR ; M. Alain ECKEL ; M. Laurent PODLESNIK ; M. Stéphan BRUSCO ; M. Claude BOCEK ; M. Daniel CIMARELLI ; M. Daniel ROESER ; M. Jean-Patrick DALLA RIVA ; M. Michel FAIETA ; M. Alain DYE PELLISSON (suppléant de M. PIERRET).

**EXCUSES ou REPRESENTES** : M. Philippe PISIU ; M. Gilles DESTREMONT (pouvoir à M. RIGHI) ; M. Ghislain ORSUCCI ; M. Berardino PALLOTTA ; M. Antoine FALCHI (pouvoir à M. BOCEK) ; M. Patrick RISSER (pouvoir à M. BRUSCO) ; M. Pierrick SPIZAK ; M. Jean-François MARIEMBERG ; M. Jean-Jacques PIERRET (représenté par M. Alain DYE PELLISSON).

**ABSENTS** : Mme Edith COLIN ; M. Guy MICHEL ; M. Richard RAULLET ; M. Serge DE CARLI ; M. Michel JOUFFROY.

---

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 17 H 45 par Laurent RIGHI, Président du SMTOM.

Le Président présente les excuses des personnes mentionnées ci-dessus.



**Point n°1 : Approbation du compte rendu du précédent conseil**

Le Président propose d'adopter le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 5 décembre 2023.

**Le Conseil d'administration prend acte de ce compte rendu et l'adopte à l'unanimité.**

**Point n°2 : Population du SMTOM au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Le Président présente ce point. Il présente ce point avec l'actualisation. L'augmentation par rapport à 2023 est de l'ordre de 5% du fait de l'adhésion de la CCPM. Le tableau avec l'

**Le Conseil d'administration prend acte de cette population.**

**Point 3 : Avenants de prolongation des contrats de reprise de matériaux**

*reporté*

**Point 4 : Information sur le montant à faire valoir par le syndicat en cas de demande de retrait d'une collectivité**

Le Président présente ce point et informe les membres du conseil des modifications par rapport à l'année 2023 soit une somme de 369,08 €/habitant. C'est une somme informative que le SMTOM ferait valoir en cas de demande de retrait d'une collectivité.

Il est donc proposé de maintenir le PO grâce à l'arrivée en tant qu'adhérent de la CCPM, du SIRTOM et du SMET 55

**Le Conseil d'Administration prend acte de cette tarification 2024 et l'approuve à l'unanimité.**

**Point 5 : information sur les marchés et contrats attribués depuis octobre 2022**

*reporté*

**Point 6 : plan de communication 2024**

Le Président présente ce point. Il informe les membres du conseil des différentes actions prévues pour l'année 2024.

**Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité ce plan de communication.**

**Point 7 : Organigramme des services au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

En attente de la validation du CT du centre de gestion.



**Point 8 : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Nous avons eu l'accord de principe du CT sur les montants proposés. Il est donc proposé de valider cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

**Le Conseil d'Administration prend acte de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et l'approuve à l'unanimité.**

**Point 9 : ROB 2024 budget principal**

Gérard RAULET présente ce rapport.

Le Président évoque le fait que les coûts de traitement des OMR vont continuer à augmenter du fait des différentes réglementations et obligations qui incombent aux collectivités.

Le conseil après en avoir débattu prend acte de ce ROB

**Point 10 : ROB 2024 budget annexe**

Gérard RAULET poursuit sur ce point

**Point 11 : Construction d'une unité de méthanisation – avenant au marché process épuration biogaz**

Cet avenant étant en négatif, l'entreprise insiste pour avoir son avenant. Nous partons

**Point 12 : Information marché AMO pour le renouvellement du marché d'exploitation de MAXIVAL**

Le Président présente ce point et informe les membres du conseil

**Point divers n°1 : Améliorations des composts – partenariats**

**Point divers n°2 : projet de convention entre le Syndicat mixte Bil Ta Garbi et le SMTOM**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25 par le Président. Le prochain Conseil aura lieu le 18 mars 2024

**Le PRESIDENT**

**Laurent RIGHI**



